

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 16 septembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : 666/2025/FVE

Conseil d'Administration du 26 septembre 2025

Sujet : Mise en place de la Licence Professorat des Ecoles (LPE) à la rentrée universitaire 2026-2027.

(Voir dossier de demande d'accréditation en pièce jointe)

L'enjeu de la réforme de la formation et du recrutement des professeurs des écoles est d'accroître l'attractivité du métier et d'améliorer l'expertise des enseignants du premier degré. Dans ce contexte, il existait à la Faculté des Sciences et Techniques depuis 2015 un parcours Sciences et Apprentissage chez l'Enfant (SAE) de la 3ème année de la licence Sciences du Vivant, devenu en 2021 le dispositif PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles) au sein de la licence Sciences et Technologies. Ce dispositif s'appuie sur les socles disciplinaires tels que les mathématiques, le français ou encore les sciences et technologies et a vocation de renforcer l'expertise de ses étudiants pour les amener à candidater dans les meilleures conditions possibles à l'entrée en master MEEF premier degré.

La Licence Professorat des Ecoles (LPE) prendra la suite de ce parcours PPPE, en garantissant un équilibre entre les exigences disciplinaires et la préparation à l'exercice effectif du métier de professeur des écoles (*i.e.* la préparation au CRPE).

En conséquence, la LPE doit permettre d'assurer un continuum avec un nouveau master, M2E mention professorat des écoles, qui formera les lauréats au concours, titulaires ou non d'une LPE, tout en accueillant les non-lauréats qui souhaiteront présenter à nouveau le concours.

Elle doit aussi permettre à l'étudiant de conforter son choix d'orientation ou de bénéficier de passerelles vers d'autres formations dans un champ disciplinaire et/ou dans le champ de l'éducation/formation pouvant répondre au mieux à son projet professionnel.

L'Université de Limoges a fait le choix de confier le portage de la LPE à l'INSPE de l'académie de Limoges, en co-gestion avec les UFR de la Faculté des Sciences et Techniques et de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et avec le rectorat de l'académie de Limoges, partenaire privilégié de cette formation.

Le volume horaire prévisionnel est d'au moins 1570 heures (dont 100 heures d'adaptation au territoire et 60 heures de renforcement ou d'approfondissement disciplinaire).

La future LPE, structurée en 4 blocs, sera construite en confiant les enseignements spécifiques aux spécialistes des contenus visés au sein des trois composantes de l'université.

Pour l'ensemble des blocs, des enseignants du 1er et du 2nd degré, désignés avec l'aval des corps d'inspection au regard de leurs compétences et leurs apports à la formation, participeront à hauteur d'environ 50 % de la maquette aux enseignements.

L'adossement à la recherche constitue un élément central de la LPE garantissant l'articulation entre formation académique et ancrage scientifique.

La capacité d'accueil en L1 LPE sera de 50 étudiants au maximum, soit environ 60% des places offertes habituellement au concours pour l'académie de Limoges.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 26 septembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 29 septembre 2025.**

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

Université de Limoges

Adresse 33 rue François Mitterrand – 87000 Limoges
Mail : presidence@unilim.fr

Composante qui porte la licence :

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Limoges

A noter : cette campagne d'accréditation est prévue en 2 temps.

1. **Avant le 15 juin 2025**, renvoyer le pré-dossier composé de 4 pages maximum ainsi que l'annexe 1 (note d'intention) à l'adresse suivante :
accreditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr

2. **Avant le 30 septembre 2025**, adresser les pré-dossier et dossier avec les pièces justificatives suivantes :
 - convention(s) avec le rectorat évoquant les besoins et la nature des berceaux, les moyens RH et les capacités d'accueil
 - procès-verbal des votes dans les instances
 - pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants université (la liste n'est pas attendue)
 - estimation des ressources humaines rectorat
 - note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie & français et compétences langagières).

Le dossier complet (pré-dossier et dossier) est à transmettre à l'adresse suivante :

accreditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr

Merci de bien vouloir respecter le nombre de pages attendu.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
 - A. Renseignements administratifs
 - B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
 - C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement
2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
 - D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
 - E. Initiation à la recherche
 - F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
 - G. Moyens humains prévus

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

A. Renseignements administratifs

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
Pour l'université	Président de l'université	M. Vincent Jolivet	vincent.jolivet@unilim.fr
	Référent (contact : VP CFVU ou autre)	VP-CFVU : M. Alexandre Maître	alexandre.maitre@unilim.fr
Si université(s) partenaire(s)	Président(e) de l'université	/	/
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	/	/
Pour le Rectorat	Rectrice de l'académie	Mme Valérie Baglin-Le Goff	valerie.baglin-le-goff@ac-limoges.fr
	Recteur de région académique	M. Jean-Marc Huart	ce.recteur@bordeaux.fr
	Recteur délégué ESRI	M. Emmanuel Roux	ce.recteur-delegue-esri@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (2 pages maximum)

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant les différentes formations qui permettent de conduire au professorat des écoles, d'une part, en 2025-2026 (Licence PPPE, licences autres, parcours), et, d'autre part, à compter de la rentrée 2026, la configuration de la nouvelle offre de formation intégrant la licence Professorat des écoles.

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
Licence PPPE Date de création : 2021 Licence d'adossement : Licence Sciences et technologie Capacité d'accueil : 50	Faculté des Sciences et Techniques et Lycée Turgot	Licence PPPE <i>Maintien L2 : NON</i> Capacité d'accueil : 50	Faculté des Sciences et Techniques et Lycée Turgot
		Nouvelle licence LPE Composante qui la porte : INSPE de l'académie de Limoges Ouverture uniquement en L1 : NON Ouverture en L1 et en L2 : OUI	INSPE – campus Condorcet et FST – campus de la Borie FLSH – campus Vanteaux

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (1 page)

L'enjeu de la réforme de la formation et du recrutement des professeurs des écoles est d'accroître l'attractivité du métier et d'améliorer l'expertise des enseignants du premier degré. Dans ce contexte, il existait à la Faculté des Sciences et Techniques depuis 2015 un parcours Sciences et Apprentissage chez l'Enfant (SAE) de la 3^{ème} année de la licence Sciences du Vivant, devenu en 2021 le dispositif PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles) au sein de la licence Sciences et Technologies. Ce dispositif s'appuie sur les socles disciplinaires tels que les mathématiques, le français ou encore les sciences et technologies et a vocation de renforcer l'expertise de ses étudiants pour les amener à candidater dans les meilleures conditions possibles à l'entrée en master MEEF premier degré.

La LPE prendra la suite de ce parcours PPPE qui s'est appuyé pendant plus de 5 années sur un partenariat fort entre le rectorat de l'académie de Limoges, par l'intermédiaire du lycée Turgot avec l'appui des corps d'inspection, et l'université de Limoges. Au regard des éléments de cadrage de la LPE, il apparaît nécessaire de garantir un équilibre entre les exigences disciplinaires et la préparation à l'exercice effectif du métier de professeur des écoles (*i.e.* la préparation au CRPE).

En conséquence, la LPE doit permettre d'assurer un continuum avec un nouveau master, M2E mention professorat des écoles, qui formera les lauréats au concours, titulaires ou non d'une LPE, tout en accueillant les non-lauréats qui souhaiteront présenter à nouveau le concours. Elle présente une plus-value dans le paysage des actuelles formations post-bac pour tout jeune qui envisage un métier de l'enseignement, car elle embrasse l'ensemble des savoirs et des compétences que doit maîtriser un futur enseignant du 1^{er} degré avant d'intégrer le master M2E. Le temps long de la formation invite à travailler les notions au sein d'une progression spirale pour assurer une acquisition progressive des compétences du référentiel métier. Elle doit aussi permettre à l'étudiant de conforter son choix d'orientation ou de bénéficier de passerelles vers d'autres formations dans un champ disciplinaire et/ou dans le champ de l'éducation/formation pouvant répondre au mieux à son projet professionnel.

Ainsi, l'université de Limoges a fait le choix de confier le portage de la LPE à sa composante INSPE de l'académie de Limoges, en co-gestion avec les UFR de la Faculté des Sciences et Techniques et de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et avec le rectorat de l'académie de Limoges, partenaire privilégié de cette formation. En effet, l'INSPE, avec l'appui du rectorat, présente une solide expertise de la préparation aux concours et des métiers d'enseignants sur les trois départements de l'académie de Limoges et est en également en mesure de garantir le continuum LPE/M2E sur les 5 ans de formation.

La future LPE, structurée en 4 blocs, sera donc construite en confiant les enseignements spécifiques aux spécialistes des contenus visés au sein des trois composantes de l'université. À titre d'exemple, les enseignements disciplinaires en mathématiques, français, sciences et technologies, langues vivantes, histoire et géographie, arts et EPS du bloc 1 pourront s'appuyer sur les ressources pédagogiques de la FST, de la FLSH et de l'INSPE. La coordination des enseignements des blocs 2 à 4, dédiés à la pré-professionnalisation des apprenants, sera assurée conjointement par l'INSPE et la FLSH en s'appuyant notamment sur les ressources pédagogiques en sciences de l'éducation de cette dernière composante. Pour l'ensemble des blocs, des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré désignés avec l'aval des corps d'inspection au regard de leurs compétences et leurs apports à la formation participeront à hauteur d'environ 50 % de la maquette aux enseignements.

Le tableau ci-dessous présente pour un étudiant l'équilibre entre les interventions d'enseignants du Supérieur et d'enseignants du 1^{er} et du 2nd degré.

Blocs	Bloc 1 (1110h + 30h)	Bloc 2 (120h + 20h)	Bloc 3 (120h +30h)	Bloc 4 (120h +20h)
% assurés par l'université	55	60	70	60
% assurés par enseignants du 1er et 2nd degré de terrain	45	40	30	40

Les enseignements de la LPE se feront sur le site de l'INSPE de Limoges (campus Condorcet) et sur les campus des deux autres composantes impliquées (FST et FLSH). Ceux-ci se feront également lors de séminaires, de séjours pédagogiques ou encore de mises en situation sur les sites de Tulle (Corrèze) et de Guéret (Creuse) pour assurer la continuité territoriale de la formation. La capacité d'accueil en L1 LPE sera de 50 étudiants au maximum, soit environ 60% des 70 à 80 places offertes habituellement au concours pour l'académie de Limoges.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (2 pages maximum)

Présenter le projet d'organisation de la LPE en précisant, d'une part, la répartition prévisionnelle des blocs et volumes horaires en L1, L2 et L3, et, d'autre part, les passerelles et tout autre dispositif permettant une réorientation en cours de cursus de licence.

➤ Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires (au moins 1570h) :

Le bloc 1, (s'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire, 128 ECTS, 1140h dont 30h d'adaptation au territoire et 60h de renforcement ou d'approfondissement disciplinaire), est organisé en 7 disciplines. Quatre d'entre-elles : l'histoire géographie éducation morale et civique, l'éducation physique et sportive (118 h dont 10h d'adaptation au territoire), les langues vivantes étrangères (anglais, espagnol, allemand) et les enseignements artistiques sont divisées entre l'étude de la discipline, sa didactisation, et l'application aux enjeux du terrain. Concernant les sciences et technologies (148 h dont 20h d'adaptation au territoire et 20h de renforcement et d'approfondissement disciplinaire), une approche épistémologique complémentaire sera proposée. Le bloc 1 est centré sur les mathématiques (260 h dont 20h de renforcement et d'approfondissement disciplinaire) et le français (260 h dont 20h de renforcement et d'approfondissement disciplinaire). Pour les premiers sont au programme l'étude de la pensée informatique, de la discipline et de sa didactisation, l'application aux enjeux du terrain, la préparation orale, l'histoire des mathématiques. En parallèle, les compétences langagières, la discipline et sa didactisation, l'application aux enjeux du terrain, la préparation orale, la littérature jeunesse sont abordées lors des enseignements de français. Les notions relatives à l'école inclusive sont traitées transversalement dans l'ensemble des disciplines. La sensibilisation à la Transition Écologique et Développement Soutenable (TEDS) est assurée par une double contribution de l'université et du rectorat.

Le bloc 2, (analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement - apprentissage, 17 ECTS, 140h dont 20h d'adaptation au territoire), s'articule autour de 2 axes : (i) connaissance de l'élève avec le développement de l'enfant, les processus d'apprentissage et la psychologie de l'enfant ; (ii) la connaissance du fonctionnement de l'école au niveau pédagogique avec la gestion de la classe, la prise en compte de la diversité des publics, l'organisation et la continuité des parcours, les pratiques d'évaluation.

Le bloc 3, (s'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier, 18 ECTS, 150 h dont 30h d'adaptation au territoire), comprend 2 axes : (i) le cadre institutionnel avec les principes du système éducatif (les valeurs de la République et la laïcité), les droits et devoirs du fonctionnaire, l'organisation et fonctionnement du système éducatif ; (ii) l'études des enjeux éducatifs, de la co-éducation, des partenaires de l'École. Les notions relatives à la culture artistique sont transversales entre les blocs 3 et 4.

Le bloc 4, (construire son projet professionnel, 17 ECTS, 140 h dont 20h d'adaptation au territoire), comprend 3 axes : (i) les stages et leur accompagnement avec leur préparation et leur analyse, ainsi que l'accès à la culture en lien avec les problématiques de ruralité de l'académie, l'éducation prioritaire et les classes multi-niveaux ; (ii) l'étude des outils numériques pour l'exercice du métier ; (iii) la découverte d'autres métiers sous la forme de conférences.

Dans une cohérence horizontale de la formation, les enseignements relatifs à l'adaptation au territoire est ventilée sur les différents blocs (le nombre d'ECTS tient compte de cette ventilation).

Répartition horaire	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Total
Licence 1	385	46	56	42	529
Licence 2	436	54	49	52	591
Licence 3	319	40	45	46	450
Total heures présentiel étudiants	1140	140	150	140	1570

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

➤ Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus

Dans le cadre du déploiement de la licence « Professeur des écoles », il convient d'intégrer des passerelles et dispositifs d'accompagnement favorisant la réorientation des étudiants en cours de cursus, en tenant compte des spécificités disciplinaires et pédagogiques du parcours.

L'entrée dans la formation en L1 se fera via Parcoursup, une passerelle sera possible vers la mention disciplinaire, avant la mi-novembre de l'année universitaire. Cette passerelle envisageable peut résulter d'une réflexion après le premier stage d'observation et/ou un entretien avec les membres de l'équipe pédagogique. À la fin du semestre 1, une réorientation sera possible en concertation avec l'étudiant. À la fin de la licence 1, une réorientation est à nouveau possible vers une L1 disciplinaire tout comme à la fin de la L2. Cette réorientation peut résulter d'une réflexion nourrie par le stage de 3 semaines prévu dans un contexte autre que celui de l'école primaire (semestre 4).

Pour les entrées directes en L2, il est proposé la mise en place d'un stage d'immersion permettant aux futurs entrants de valider leur choix d'orientation et de mieux appréhender les exigences du parcours.

En licence 3, aucune entrée directe n'est prévue en raison du format accéléré du parcours (fast-track). Par ailleurs, les étudiants souhaitant se réorienter pourront bénéficier de l'accompagnement proposé par le Pôle formation - Direction Orientation Réussite Insertion (DORI) de l'université de Limoges, qui facilite l'exploration des possibilités de poursuite d'études et soutient la construction d'un projet adapté. Plus particulièrement, le dispositif « Passerelles réo » et les ateliers « trouver sa voie » portés par la DORI pourront être mobilisés.

Ces modalités assurent une flexibilité des parcours tout en maintenant la cohérence pédagogique et disciplinaire de la formation. Elles permettent d'accompagner les étudiants dans la construction progressive de leur projet professionnel et s'inscrivent pleinement dans la politique de réussite et de diversification des profils portée par l'université de Limoges.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

E. Initiation à la recherche (1 page maximum)

Préciser le nombre d'enseignants-chercheurs qui interviennent dans la licence PE, leur composante d'origine et leur laboratoire de rattachement.

Composante	Laboratoire – Effectif EC
INSPE	Fred : Éducation et Diversités en espaces Francophones, UR 20199 - 3 Ceres : Centre de Recherches Sémiotiques, UR 14922 - 2 Ehic : Espaces Humains et Interactions Culturelles, UR 13334 - 2 Sphere : Sciences Philosophie Histoire, UMR CNRS 7219, (Tours) - 1 Gresco : Groupe de Recherches Sociologiques sur les Sociétés Contemporaines, UR 15075 - 1
FST	Xlim : UMR CNRS 7252 - 4 Ircer : Institut de Recherche sur les Céramiques, UMR CNRS 7315 - 3 E2lim : Eau Environnement Limoges, UR 24133 - 2 Labcis : Laboratoire des Agroressources, Biomolécules et Chimie pour l'Innovation en Santé, UR 22722 - 1
FLSH	Fred : Éducation et Diversités en espaces Francophones, UR 20199 - 4 Gresco : Groupe de Recherches Sociologiques sur les Sociétés Contemporaines, UR 15075 - 1 Géolab : Laboratoire de géographie physique et environnementale, UMR CNRS 6042 - 4 Ehic : Espaces Humains et Interactions Culturelles, UR 13334 - 1 Criham : Centre de recherches interdisciplinaires en histoire, histoire de l'art et musicologie, UR 15507 - 3
Total	32

L'adossement à la recherche constitue un élément central de la Licence « Professeur des écoles » (LPE), garantissant l'articulation entre formation académique et ancrage scientifique. Le parcours mobilise 32 enseignants-chercheurs pour environ 350 h soit 22% du volume d'enseignements de l'offre de formation (en présentiel étudiant). Ces enseignants-chercheurs sont issus de plusieurs laboratoires relevant des trois composantes impliquées dans la co-construction de la licence (Faculté des Sciences et Techniques, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, INSPE). Cet adossement est structuré en fonction des disciplines et se traduit par une approche croisée, interdisciplinaire et inter-blocs. Ainsi, chaque bloc de formation intègre des apports scientifiques issus des recherches menées dans les domaines correspondants (sciences fondamentales, sciences humaines et sociales, didactiques disciplinaires), permettant de relier savoirs théoriques et pratiques pédagogiques. Des conférences scientifiques, portées par des chercheurs et chercheuses, sont organisées au sein des blocs et dans le cadre des activités de l'INSPE pour initier les étudiants et étudiantes aux enjeux contemporains de la recherche et à ses apports pour l'enseignement. Cette dynamique favorise le développement d'une posture réflexive chez les futurs enseignants et leur capacité à s'inscrire dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Dans une démarche d'adossement de la future LPE à la recherche menée à l'université de Limoges, les travaux actuels dans les domaines liés à l'éducation et à l'enseignement pourront nourrir les enseignements de l'ensemble des blocs. Dans une académie comportant certaines particularités (comme la ruralité...) il s'agira d'analyser, de sensibiliser étudiantes et étudiants à ces situations et à l'enseignement dans des classes à niveaux multiples mais aussi avec des groupes d'élèves de taille réduite. Un second axe d'études sera envisagé au travers de projets interdisciplinaires animés par des spécialistes de l'histoire des disciplines, afin notamment de questionner la polyvalence du futur professeur des écoles. Tout ceci sera poursuivi en tant qu'objet de recherche en M2E afin d'assurer un continuum sur 5 ans.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage (1 page maximum)

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.
N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

Place des stages	Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)
<p>Rappel : 10 semaines minimum. - dont au moins 6 semaines en milieu scolaire</p> <p>- dont au moins 1 semaine de stage massé en école primaire en fin de S1</p>	<p>Licence 1 : 3 semaines</p> <ul style="list-style-type: none">- Semaines en école primaire : 3Nombre : 1 semaine en S1 et 2 semaines en S2 <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 0 <p>Licence 2 : 6 semaines</p> <ul style="list-style-type: none">- Semaines en école primaire : 3Nombre : un jour par semaine pendant 12 semaines (S3 et S4) <p><input type="checkbox"/> Massé <input checked="" type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 3 <p>Licence 3 : 3 semaines</p> <ul style="list-style-type: none">- Semaines en école primaire : 3Nombre : 3 semaines en S5 <p><input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 0

L'accompagnement des étudiantes et étudiants avant, pendant et après les stages constitue un axe essentiel de la licence LPE, co-construite en partenariat entre l'université et le rectorat. Un travail préparatoire au stage sera assuré à travers des modules d'initiation aux enjeux du milieu scolaire, des interventions d'enseignants du premier degré et des ateliers de mise en situation pour permettre aux étudiants et étudiantes d'aborder leur immersion avec un panel d'observables et de repères solides. Pendant le stage de pratique accompagné prévu au S5, un double accompagnement est prévu d'une part, par l'équipe pédagogique constituée par les enseignants de l'université et, d'autre part, par les professionnels de terrain, favorisant une découverte progressive des missions de l'enseignant. Enfin, après le stage, il sera demandé aux étudiants et étudiantes, sous la forme d'un rapport, d'analyser leurs expériences, de développer une posture réflexive et d'enrichir leur projet professionnel.

La répartition des neuf semaines de stage en école primaire sur les trois années de licence est conçue pour garantir une montée en compétences progressive des étudiants.

Une première période d'observation et de découverte d'une durée d'une semaine est envisagée en L1 au début du semestre 1, afin que l'étudiant et l'étudiante découvre le milieu scolaire et confirme le choix de sa formation. Il s'en suit aux semestres 2 et 3 de nouvelles périodes d'observation focalisées sur les différents aspects du métier d'enseignant. Au semestre 4, 3 semaines de stages dans un autre contexte que l'école primaire ou à l'international sont proposées aux étudiants et étudiantes afin de s'ouvrir à la diversité des métiers du monde éducatifs ou des politiques éducatives internationales.

Enfin, au semestre 5, un stage de pratique accompagnée est proposé afin que les étudiants et les étudiantes mettent pleinement en pratique les compétences attendues pour l'exercice du métier. Parmi ces 12 semaines, trois seront organisées sous forme de stages filés au semestre 4, à raison d'un jour par semaine, permettant ainsi aux étudiants et étudiantes de s'inscrire dans la durée et de mieux comprendre le fonctionnement global d'une école. Les lieux de stage font historiquement l'objet d'une décision concertée entre l'université et le rectorat pour garantir une mise en œuvre optimale.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

G. Moyens humains prévus (1 page)

	Catégories	Volumétrie %
Université	EC	22
	ESAS	35
Rectorat - Praticiens de l'enseignement scolaire	Mise à disposition	43
	Temps partagé	
	Vacations (si besoin)	

La Licence LPE repose sur une répartition pluri-catégorielle de l'équipe pédagogique, garantissant l'articulation entre les apports théoriques, scientifiques et professionnels. L'équipe pluri-catégorielle est constituée d'enseignants-chercheurs, d'ESAS issus des différentes composantes universitaires, ainsi que de praticiens de l'enseignement scolaire. Le travail commun engagé au cours des dernières semaines se poursuivra et permettra de définir des contenus co-construits. Pour une promotion de 50 étudiants accueillis sur un site (Limoges), l'organisation repose sur 2 groupes de TD et 3 groupes de TP s'il y a lieu. Avec cette organisation, le coût à assumer pour l'ensemble des parties est à 3216 h eq TD auxquelles il faudra rajouter 100 h eq TD d'indemnités de suivi de stage pour les universitaires (payées par l'université de Limoges) et les indemnités versées aux praticiens de l'enseignement scolaire dont le montant fixé par arrêté n'est pas connu à ce jour. Le tableau ci-dessous donne la répartition pour les différents blocs et disciplines du bloc 1.

Disciplines		TOTAL	CM	TD	TP	% Unilim	% Rectorat
BLOC 1	Français	260	26	234	0	68	32
	Enseignements artistiques	108	35	73	0	66	34
	Histoire, géographie, EMC	108	20	60	28	50	50
	Mathématiques	260	30	230	0	40	60
	Sciences et technologie	148	24	88	36	63	37
	Éducation phys. sportive	118	8	65	45	36	64
	Langue vivante étrangère	108	0	108	0	70	30
	TEDS	30	10	20	0	50	50
		140	58	76	6	60	40
BLOC 2		150	3	102	45	70	30
BLOC 3		140	14	96	30	60	40
Somme Totale		1570	228	1152	190	57	43

À la rentrée universitaire 2027-28, les personnels de l'université seront mobilisés pour assurer environ 57 % des enseignements (enseignements scientifiques, académiques et transversaux), les praticiens de l'enseignement scolaire intervenant à hauteur de 43 %. Le rectorat évalue cette participation à un équivalent de 3,6 ETP (sur la base de 1ETP = 384 h eq TD)

Cette approche est complétée par la participation d'acteurs académiques : inspecteurs (IA-IPR et IEN 1^{er} degré), directeurs académiques (DASEN) et inspecteurs du 1^{er} degré adjoint au DASEN, qui assureront des conférences et des interventions ciblées sur les enjeux institutionnels et éducatifs. Cette pluralité d'acteurs permet de croiser les regards entre recherche et pratique professionnelle et constitue un atout fort pour la formation. La trajectoire pluriannuelle à horizon 2030 doit permettre d'atteindre l'objectif d'un équilibre entre l'université et le rectorat, à savoir 50 % du nombre total d'heures d'enseignement assurés par des praticiens de chacune des entités. Cet équilibre représentera pour le rectorat un coût total de 4,2 ETP.

En outre, les deux parties ont acté le principe de ne jamais aller au-delà d'une répartition à 60 % / 40 % entre l'université et le rectorat pour chaque discipline du bloc 1 ainsi que pour les autres blocs pris individuellement. Pour viser cet objectif et en cohérence avec le tableau ci-dessus, une attention particulière sur les ressources humaines sera portée, notamment sur les disciplines artistiques, les Lettres, la TEDS, les sciences et technologies, l'éducation physique et sportive et le bloc 3.

Dans cette optique, une convention pluriannuelle entre l'université et le rectorat a été élaborée afin d'encadrer et de formaliser cet engagement partenarial, d'assurer la mobilisation pérenne des ressources humaines académiques, et de garantir la qualité et la continuité de l'accompagnement des étudiants et étudiantes tout au long du cursus.